



PROCÈS-VERBAL

Séance régulière conseil d'établissement de l'école secondaire du Plateau
tenue le **mardi 4 avril 2023 à 18 h 30**, à la bibliothèque de l'école

Présences :

Parents

- Isabelle Bolduc
- Nancy Falardeau
- Sabrina Gaudreault
- Daniel Guay
- Andréanne Lavoie
- Brigitte Lavoie
- Hélène Thivierge
- Caroline Tremblay

Représentants des élèves

- Léane Boudreault
- Kim Belley

Personnel professionnel :

- Chloé Girard
- Marie-Claude Fortin (substitut)

Personnel de soutien

- Julie Thibeault

Enseignants

- Stéphane Côté
- Lise Lapointe
- Éric Maltais
- Marie Roy
- Karine Simard
- Gabriel Turcotte

Assistant à la rencontre

- Martin Morasse, directeur

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

L'ouverture de la séance est faite par monsieur Martin Morasse à 19 h 03.

Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CÉ 22-23-055

CONSIDÉRANT que madame Isabelle Bolduc et monsieur Martin Morasse ont élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 4 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué par courrier électronique aux membres du conseil d'établissement de l'école secondaire du Plateau ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Nancy Falardeau, **APPUYÉ** par madame Brigitte Lavoie et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour avec l'ajout suivant :

Après le point 10, ajout de « Sortie à Québec pour la classe d'appoint le 14 avril (approbation) ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



3. Période de questions du public

Aucun public.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 février 2023

CÉ 22-23-056

Ce document ayant été transmis préalablement par courrier électronique, une dispense de lecture du procès-verbal est demandée par madame Isabelle Bolduc.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Maltais, **APPUYÉ** par madame Karine Simard et **RÉSOLU** :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 13 février 2023 soit adopté comme présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5. Suivi au procès-verbal du 13 février 2023

5.1. Point 5.2 : Point 5.2 Procédure pour l'attribution des sommes du fonds à destination spéciale

Monsieur Morasse informe les membres que ce dossier n'a pas été traité pour le moment, mais qu'il le sera à l'automne prochain. Si un besoin se présente d'ici là, il sera traité à la pièce par le conseil d'établissement.

Un membre suggère que, lors de la consultation des élèves qui aura lieu prochainement, une question leur soit posée à ce sujet. Des exemples de besoins à combler sont listés dans la fiche 22 du cartable de formation du C.É.

Plusieurs membres sont d'avis qu'il est important que le comité soit formé comme convenu.

6. Représentantes des élèves

Les représentantes des élèves n'ont pas de projet à faire approuver pour le moment. Pour souligner la fin de l'année scolaire, elles planifient un dîner extérieur avec animation musicale et autres activités lors d'un après-midi de juin. Un membre enseignant demande que la date soit fixée et divulguée à l'avance afin d'aider les enseignants à la planification de leur cours.

7. Pourcentage du bénéfice de la cafétéria dédié au MAO de l'année suivante (approbation)

CÉ 22-23-057

Monsieur le Directeur précise que le but de la cafétéria n'est pas de faire des profits, mais qu'il peut parfois arriver que cela se produise. Plusieurs suggestions sont apportées pour améliorer le fonctionnement de la cafétéria et l'offre de repas. Monsieur Morasse en prend note et fera les suivis nécessaires.

CONSIDÉRANT que les revenus de la cafétéria sont des revenus autonomes ;



CONSIDÉRANT que le but premier de la cafétéria n'est pas de faire des surplus ;

CONSIDÉRANT qu'en fin d'année il est possible que la cafétéria génère des surplus ;

CONSIDÉRANT que ces surplus pourraient être utilisés pour de l'achat d'investissement à la cafétéria (meubles, appareils, équipements, etc.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Brigitte Lavoie et **RÉSOLU A L'UNANIMITÉ** que 10 % des revenus, sans dépasser les surplus d'opération, pourront être reportés en revenu d'investissement pour l'achat d'équipements à la cafétéria pour l'année suivante.

8. Plan de lutte contre la violence et l'intimidation 2023-2024 (approbation)

CÉ 22-23-058

Les membres ont reçu préalablement ce document par courriel. Aucun changement n'a été apporté au document.

CONSIDÉRANT les impératifs de la Loi sur l'instruction publique et de la Loi 56 visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école (LIP art. 75.1) ;

CONSIDÉRANT que la Loi oblige les établissements d'enseignement public à adopter et à mettre en œuvre un plan de lutte contre l'intimidation et la violence ;

CONSIDÉRANT que la direction d'école a proposé un plan de lutte contre l'intimidation et la violence qui tient compte des exigences prévues dans la Loi ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** ;

D'ADOPTER le plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2023-2024 de l'école secondaire du Plateau.

9. Répartition du budget du conseil d'établissement (adoption)

CÉ 22-23-059

Le budget initial pour le fonctionnement du conseil d'établissement est de 1 350 \$. Les seules dépenses pour cette année dans ce budget sont l'achat de livrets de cafétéria (90 \$) pour le tirage de prix de présence lors de l'assemblée générale des parents et les frais liés aux collations offertes lors des séances.

Il faut considérer les frais de déplacement qui peuvent être demandés par les membres.

CONSIDÉRANT la volonté des membres du personnel et de la direction de souligner l'implication des membres parents au sein du conseil d'établissement lors d'un souper de fin d'année ;

CONSIDÉRANT que le conseil étudiant peut bénéficier d'une partie de cette somme pour l'organisation de différentes activités faisant en sorte que tous les élèves puissent y participer ;

CONSIDÉRANT que le gala de la reconnaissance permet de récompenser les élèves méritants de notre école ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Nancy Falardeau **et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de répartir le montant restant du budget du conseil d'établissement comme suit :

- Souper de fin d'année ;
- 50 % du montant restant sera remis au gala de la reconnaissance ;
- 50 % du montant restant sera remis au conseil étudiant.

10. Session d'examens de juin 2023 (approbation)

CÉ 22-23-060

La session d'examens se déroulerait les 15, 16, 19 et 20 juin, en avant-midi. Les autobus quitteront l'école à 13 h 30 pour le retour à la maison. Le 21 juin est réservé pour les reprises d'examens.

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène Thivierge et **APPUYÉ** par madame Karine Simard d'approuver la session d'examens du 15 au 20 juin 2023.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

11. Sortie à Québec pour la classe d'appoint (approbation)

CÉ 22-23-061

La classe d'appoint fera une sortie à Québec le 14 avril prochain. Tous les frais sont financés par la « Culture à l'école ». Aucun montant n'est chargé aux parents.

IL EST PROPOSÉ par madame Brigitte Lavoie et **APPUYÉ** par madame Julie Thibeault d'**APPROUVER** la sortie à Québec de la classe d'appoint du 14 avril.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

12. Sujets d'information

12.1. Présidence

Aucun sujet.

12.2. Direction

12.2.1. Consultation obligatoire des élèves

À la suite du sondage passé auprès des membres du C.É., 13 membres, sur 14 qui ont répondu, ont indiqué être en accord avec la démarche de consultation par un groupe de discussion proposée par la direction. Deux membres ont manifesté leur intérêt à faire partie du sous-comité : mesdames Nancy Falardeau et Brigitte Lavoie.



12.2.2. Site du Comité de parents

Monsieur Martin rappelle aux membres que le site Internet du comité de parents est une source d'information intéressante sur différents dossiers qui touchent l'école.

12.2.3. Semaine thématique cabane à sucre

Du 27 au 31 mars s'est tenue la semaine thématique cabane à sucre.

12.2.4. Événements à venir

Monsieur Martin informe les membres de la tenue des événements suivants :

12.2.4.1. Concert annuel de l'harmonie 5 mai 2023 ;

12.2.4.2. 5 km du Plateau le 12 mai 2023 ;

12.2.4.3. Triomph le 2 juin 2023 ;

12.2.4.4. Fête des finissants le 14 juin 2023 ;

12.2.4.5. Bal des finissants le 17 juin 2023 au Fairmont Manoir Richelieu ;

12.2.4.6. Gala de la reconnaissance le 20 juin 2023 ;

La formule du Gala de l'excellence a été changée pour le gala de reconnaissance. 8 élèves par niveau qui ont la meilleure moyenne générale pour l'ensemble des matières recevront un méritas.

12.3. Représentante au comité de parents (Brigitte Lavoie)

Madame Brigitte Lavoie informe les membres parents qu'un poste est vacant pour notre école au conseil d'administration du centre de services scolaire. Elle invite les parents à se consulter après la séance pour en discuter.

12.4. Personnel enseignant

Monsieur Éric Maltais fait un retour de sa participation au tournoi de robotique qui s'est tenu à Trois-Rivières du 29 mars au 1^{er} avril. L'équipe Les Sismik 8132 ont terminé 18^e sur 46.

12.5. Personnel de soutien

Aucun sujet.

12.6. Personnel professionnel

Madame Chloé Girard informe les membres que les 5 ateliers Hors-piste ont été animés et que les responsables sont en attente des résultats. Ces derniers seront travaillés l'an prochain.

Six ateliers Blues sur les symptômes dépressifs ont été offerts aux élèves de 3^e, 4^e et 5^e secondaire.



13. Sujets divers

Aucun sujet.

14. Levée de la séance à 20 h 36

CÉ 22-23-062

IL EST PROPOSÉ par madame Brigitte Lavoie, et **RÉSOLU** :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Isabelle Bolduc
Présidente

Martin Morasse
Directeur

